

Lyon, avril 2017

SOGELINK RENFORCE LES ATOUTS DE SA SOLUTION PHARE DICT.fr

Avec 60 000 utilisateurs et 16 ans d'expérience, DICT.fr est la solution de référence dans le domaine du BTP pour le traitement et l'échange, en ligne, des documents de chantiers. Chaque mois, 1,5 million de documents transitent via cette plateforme web.

Sogelink, leader sur le marché des DT-DICT, renforce aujourd'hui les atouts de sa solution historique via deux nouveaux modules développés sur le principe un besoin = une solution.

Pour une saisie informatique facilitée, la nouvelle interface se veut plus ergonomique, intuitive, pratique, et propose des fonctionnalités inédites.

Les deux nouveaux modules s'adaptent à chaque typologie de clients :

- > **DICT.fr - DECLARATION** pour les responsables de projet (maître d'œuvre, maître d'ouvrage) et exécutants de travaux
- > **DICT.fr - REPONSE** pour les exploitants de réseaux

DICT.FR - DECLARATION : UNE VUE GLOBALE DE L'ACTIVITE ET DES FONCTIONNALITES « GAIN DE TEMPS »

Objectifs

- > Assurer de manière simplifiée les formalités indispensables à accomplir en termes de sécurité des personnes et des biens, en amont d'un chantier.
- > Améliorer la productivité, la qualité et la satisfaction clients.

Evolutions

- > **Visualisation globale de l'activité** avec la création d'un **tableau de bord synthétique et facile à lire** :
 - état des lieux des envois, des réceptionnés et des relances avec un code couleur
 - listing des activités récentes
 - accès direct aux documents répertoriés
 - lien vers les différents documents à créer
- > **Automatisation des process avec l'auto-réception des réceptionnés** et leur insertion dans le tableau de bord.
- > **Accès direct** aux documents complétés via le tableau et les emails récapitulatifs.
- > **Génération et envoi** de documents facilités.
En cas de coupure Internet ou de fermeture intempestive du navigateur, le bon envoi des documents est garanti

Aussi : Les utilisateurs auront le choix entre deux approches ergonomiques : remplissage des documents à partir des trois onglets « Localisation », « Détails des travaux », « Destinataires » ou défilement vertical lors de la saisie.

« Grâce à DICT.fr - DECLARATION, nos utilisateurs vont gagner, encore, plus de temps sur leurs obligations et ainsi suivre plus aisément tous leurs chantiers. Elle devrait également permettre de toucher un public plus large et moins averti qui pouvait, de prime abord, être rebuté par la technologie ou craindre de mal respecter les obligations imposées par la réglementation. DICT.fr - DECLARATION, a été développée afin d'être accessible à tous », affirme Ignace Vantorre, Président-Fondateur de Sogelink.

DICT.FR - REPONSE : UNE GESTION AFFINEE DES PRIORITES ET UNE INTERFACE A PERSONNALISER

Objectifs

- > Assurer les réponses aux déclarations pour informer rapidement et simplement les responsables de projets et exécutants de travaux sur les éventuels ouvrages présents dans le périmètre d'intervention du chantier.
- > Optimiser les processus et gérer de manière affinée les priorités.

Evolutions

- > Gestion sur-mesure de tous les documents dématérialisés avec la création de **bannettes de tri personnalisables**.
- > Mise en place d'un **système de classement** pour aider au suivi et **prioriser les réponses** avec deux filtres : **Urgents** et **Hors délais**.
- > Optimisation de gestion grâce à **la création de récépissés types en illimité** et **envoi en lot**.
- > **Intégration manuelle des déclarations** reçues par mail, fax ou courrier et **envoi des réponses en une étape**.

Aussi : Les utilisateurs pourront accéder à des fonctionnalités complémentaires comme l'affichage sur-mesure des documents avec le champ de son choix (Délais, Code postal...), la recherche avancée optimisée, une alerte sur les documents hors délais...

« Dans la même logique que le module DECLARATION, nous avons construit DICT.fr - REPONSE pour permettre à nos clients d'accomplir leurs formalités plus facilement avec un outil plus souple et qui s'adapte à leur mode de fonctionnement. C'est pour cela que nous avons intégré des options de personnalisation de l'interface », souligne Ignace Vantorre.

L'INNOVATION POUR TOUJOURS GARDER SON AVANCE

Aujourd'hui plus de 80% des DT et DICT et 50% des récépissés émis en France sont réalisés sur DICT.fr. Mais face à une concurrence de plus en plus accrue et animée par la volonté de satisfaire au mieux ses clients, Sogelink a choisi, une nouvelle fois, d'innover.

En se démarquant avec des fonctionnalités inédites, le Groupe entend garder un « coup d'avance » et conforter son leadership. « Nous investissons en temps, en énergie et en R&D pour développer des applications toujours plus faciles d'accès. Notre mission au quotidien, c'est de simplifier la vie de nos clients. Nous sommes numéro un et nous souhaitons le rester. Non pas en cassant les prix, mais en offrant un service toujours plus haut de gamme sans sacrifier l'intelligibilité de nos outils », conclut Ignace Vantorre.



A PROPOS DE SOGELINK

Créé en 2000, Sogelink conçoit, développe et commercialise des solutions logicielles métiers et SaaS (Software as a Service) pour les travaux publics et le bâtiment. Avec plus d'une quinzaine de marques à son actif, le Groupe est un acteur reconnu pour son expertise dans le domaine de la simplification des obligations réglementaires et de la dématérialisation des documents associés.

Dirigé par Ignace Vantorre, Président-Fondateur, le Groupe a toujours su étoffer son offre en anticipant les évolutions réglementaires et les attentes des professionnels du BTP. Sogelink place l'innovation au cœur de ses préoccupations en consacrant 20 % de son chiffre d'affaires à la R&D et au déploiement de nouvelles solutions.

Son expérience de plus de 16 ans dans le domaine du BTP lui permet aujourd'hui, d'apporter à tous les acteurs de l'écosystème des travaux, des réseaux et du patrimoine une réponse adaptée à leurs besoins métier. Le Groupe, qui emploie 160 collaborateurs, a enregistré près de 33 M€ de chiffre d'affaires en 2016.

Sogelink est détenu majoritairement par Naxicap Partners, Ignace Vantorre et le management complètent l'actionnariat.

DÉFINITION

DICT - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

La DICT, réalisée par l'exécutant des travaux, reprend les informations de la Déclaration de projet de Travaux (DT), et notamment le numéro de consultation. La DICT a pour objet d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés. En retour, les exploitants de réseaux doivent transmettre des informations précises sur la localisation des réseaux garantissant ainsi une intervention en toute sécurité. La DICT doit obligatoirement être précédée d'une DT. La réglementation DT-DICT en vigueur impose la réalisation de démarches administratives préalables au commencement de chantiers afin de prévenir les endommagements des réseaux, mais également les conséquences pouvant en résulter pour la sécurité des personnes et des biens.

CONTACTS PRESSE

CHRISTELLE CIMETIÈRE

Agence EMC

+33 4 72 19 69 36

ccimetiere@agence-emc.com

